



PREFECTURE
du GARD

Direction
Départementale
de l'Équipement

Service Eau
et Environnement

ZONES INONDABLES

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 23 AVR. 2001
Pour le Préfet,
et par délégation,
l'Attaché Chef de Bureau
D. DELOUHE

Haut Vidourle

Communes de :
Brogassargues, Canales et Argentières, Conques, Lognon-Florian, Pompihan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,
St-Jean de Crieulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.

P. P. R.
Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

Commune de Saint-Jean de Crieulon
Plan de délimitation (1/5 000 ème)

Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation